



COMMUNE
DE
BONVILLARS

Avis d'enquête publique

Dans le cadre de la régionalisation de l'épuration des eaux usées vers la nouvelle STEP régionale à Yverdon-les-Bains et conformément aux dispositions de la Loi sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP) du 17 septembre 1974, la Municipalité soumet à l'enquête publique du **31 octobre 2026 au 30 novembre 2026**, inclusivement et pour le compte de l'Association intercommunale pour l'épuration région Grandson (AIERG), le projet suivant :

- **Construction d'une nouvelle station de pompage sur le site de la STEP existante de Bonvillars sur la parcelle n° 648, propriété de la Commune de Bonvillars.**
- **Construction des raccordements nécessaires à l'acheminement des eaux usées pour un tronçon du LOT 3 : Giratoire Mottey – STAP Bonvillars.**
- **Construction des raccordements nécessaires à l'acheminement des eaux usées pour un tronçon du LOT 3 : STAP Bonvillars – Limite Bonvillars / Champagne.**

Elle met en consultation dans le même délai :

- **le(s) rapport(s) technique(s) et ses annexes**

Le dossier est déposé au greffe municipal où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture du bureau.

Les observations ou oppositions éventuelles, motivées, doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées, par écrit sous pli recommandé, à la Municipalité de Bonvillars durant le temps de l'enquête. Il ne sera pas tenu compte des observations ou oppositions déposées après l'expiration du délai d'enquête.

La Municipalité